

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



**SOCOTEC**



## Bien concerné

LOGT 1  
12 SQUARE BEAUREGARD  
77140 NEMOURS

## Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE  
10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77000 MELUN

## CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

**Date du rapport :** 07/01/2021

**Date de visite :** 22/12/2020

**Fait à :** MAGNY LE HONGRE

**Référence du dossier :** Diffus OPH77

**Référence du rapport :**

20LAP0201 07/01/2021 - 11:41

**Nombre de prélèvements :** 11

**Auteur du rapport :** Abdessamad

RHENZOUR

**Fonction :** Opérateur de repérage

**Certificat de compétence :** n° DTI/2002-010

**Délivré par :** SOCOTEC Certification  
France

**Contrat d'assurance :**

AXA France  
313 Terrasses de l'Arche  
92727 NANTERRE CEDEX

*Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso. Notamment la lecture du présent rapport ne peut être dissociée de la lecture des schémas de repérage qui l'accompagnent*

## SOMMAIRE

<b>I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE</b> .....	<b>3</b>
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	3
<b>II. CONCLUSIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>III. OBJET DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE .....	5
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES .....	5
<b>IV. DEROULEMENT DE LA MISSION</b> .....	<b>5</b>
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	5
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE .....	6
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	6
<b>V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>8</b>
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE .....	8
<b>VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 - PV ANALYSES</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS</b> .....	<b>21</b>

# I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

## 1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et mame ANT. GATINAIS SEINE & LOING 4 SQUARE COUPERIN CS 40070 Champagne sur 77811 MORET SUR LOING CEDEX Tél: 01 64 14 11 11 Siret: 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2020 31201  SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144 <b>ÉMETTEUR</b> TAHIRI FATIHA
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4476 1 <b>Provenance</b> GATINAIS SEINE LOING <b>Objet</b> ENTRETIEN		
<b>SERVICE</b> SCE GATINAIS S&L <b>LOCALISATION:</b> Programme 20 NEMOURS - BEAUREGARD Tranche 2 Ensemble J000 Escalier AP Étage 02 Logement 1 Module 20LAP0201 <b>Retrait des clés</b> CHEZ LE GARDIEN		
<b>ADRESSE</b> 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS		
<b>DÉLAI D'EXÉCUTION</b> 15 JOURS		<b>PÉRIODE DU</b> 30-11-2020 AU 14-12-2020
<b>ARTICLE</b> AM150 REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS - CLE GARDIEN 06.66.40.91.7g OU 06.74.47.42.53	<b>DÉSIGNATION</b> ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS SOL CUI SE JI CHI MUR CUI CH	<b>QUANTITÉ</b> 1,00 5,00
		<b>PRIX UNITAIRE H.T.</b> 5,27 50,58
		<b>TOTAL H.T.</b> 5,27 252,90
<b>TOTAL H.T.</b> 258,17		
<b>H.T. ACTUALISE</b>		
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>		
<b>RABAIS</b>		
<b>TOTAL H.T.</b>		
<b>T.V.A.</b> 20,00 %		<b>51,63</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b> 309,80		
<b>AFFECTATION BUDGÉTAIRE</b> CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : ENTLOG		
<b>CODE BUDGET</b> 1 HONAMIA <b>RUBRIQUE</b> A760 <b>INSTANCES</b> ASUD SUD	<b>LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE</b> HONORAIRES DIAG AMIANTE	<b>MONTANT T.T.C.</b> 309,80
<b>AFFECTATION ANALYTIQUE</b>		
<b>CODE BUDGET</b> 1 HONAMIA <b>RÉFÉRENCES PATRIMOINE</b> 20 2 J000 AP 20LAP0201 <b>RÉFÉRENCES OCCUPANT</b> L 9926274	<b>MONTANT T.T.C.</b> 309,80	
Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 31201		
ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE		

## 2. PERIMETRE DU REPERAGE

Selon BT

## II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

### Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre ou de tout utilisateur du présent rapport de vérifier la cohérence du périmètre de repérage et du programme de travaux avec d'une part l'état du bâtiment et d'autre part le contenu et l'étendu des travaux prévus.

Le présent rapport n'est pas (liste non exhaustive)

- Un document de chiffrage financier de travaux ni même de travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante
- Un document de métré ni de relevé de plan. Si des plans et des schémas sont utilisés, c'est dans un but de localiser les matériaux contenant de l'amiante uniquement

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

## 1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

## 2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
R+2	Entrée	Concerné
R+2	Placard 1	Concerné
R+2	Séjour	Concerné
R+2	Dégagement 1	Concerné
R+2	Cuisine	Concerné
R+2	Salle de bains	Concerné
R+2	Chambre 1	Concerné
R+2	Chambre 2	Concerné
R+2	Gaine technique 1	Concerné
R+2	WC	Concerné
R+2	Chambre 3	Concerné
R+2	Débarras	Concerné
R+2	Gaine technique 2	Concerné
R+2	Balcon	Concerné

## IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

### 1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC  
**Laboratoire(s) d'analyse** : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

### 2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

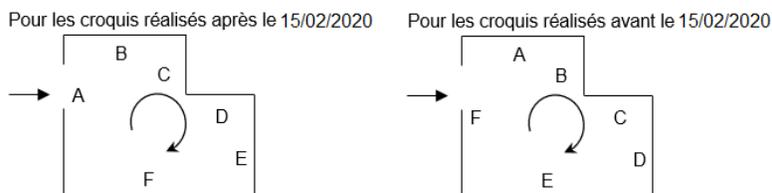
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

La réalisation de la quantification des matériaux contenant de l'amiante nécessite une intervention postérieure à la publication des résultats d'analyse. Conformément à nos conditions particulières et sauf accord particulier, cette nouvelle intervention fait l'objet d'une commande complémentaire de la part du donneur d'ordre. Néanmoins l'absence de quantification des matériaux contenant de l'amiante n'entraîne pas l'édition d'un pré-rapport mais d'un rapport

Sens du repérage pour évaluer un local :



### 3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

#### Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

#### Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

### Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

### Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux : Vacant

**RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION**

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	NEANT
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

## V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

### 1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

### QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail ni pour l'intervention, ni pour le retrait du composant, ni pour le chiffrage financier de ces interventions. Ces valeurs sont estimées sans précision de marge d'erreur. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec par unité, par surface ou par linéaire, déterminée au choix de l'opérateur de repérage

Identification	Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Quantité
NEANT			

### 2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Cuisine - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Cuisine - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Cuisine - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur B, Mur B2	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P002	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Cuisine - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P003	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur B1	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P004	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B3	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P004	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+2	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P005	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Cuisine - R+2	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Sous évier	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P006	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+2	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P007	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+2	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P007	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P007	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A1	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A1	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur E, Mur F	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Chambre 2 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur E, Mur F	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr2)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P008 (Fr1)	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P009	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION TOTALE
Chambre 1 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur D	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P009	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Chambre 2 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur C	Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés	P009	ZPSO	DEGRADATION TOTALE
Chambre 3 - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P010	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P010	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P010	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Séjour - R+2	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P010	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur B1	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P011	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 1 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur A, Mur B, Mur C	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P011	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 2 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur B, Mur D	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P011	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE
Chambre 3 - R+2	Murs et cloisons maçonnés	Mur B, Mur D, Mur D1	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P011	ZPSO	DEGRADATION PARTIELLE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

## VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

## ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

<b>Identification : P001 (Fr1)</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Sol</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Peinture en faible quantité non séparable + revêtement souple beige</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


<b>Identification : P001 (Fr2)</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Sol</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


<b>Identification : P002</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Mur D</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Peinture en vrac non séparable + toile fibreuse blanche en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


<b>Identification : P003</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Mur C</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau beige en vrac non séparable</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


<b>Identification : P004</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Mur B1</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau beige en vrac non séparable</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


<b>Identification : P005</b>
<b>Pièce et étage : Cuisine R+2</b>
<b>Localisation : Plafond</b>
<b>Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)</b>
<b>Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable</b>
<b>Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)</b>


Identification : P006
Pièce et étage : Cuisine R+2
Localisation : Sous évier
Parties d'ouvrages ou de composants : Portes de placard, baignoires et évier métalliques (Plaques souples bitumineuses antivibratiles)
Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux noir
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007
Pièce et étage : Chambre 1 R+2
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008 (Fr1)
Pièce et étage : Chambre 3 R+2
Localisation : Mur A1
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux beige en vrac non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008 (Fr2)
Pièce et étage : Chambre 3 R+2
Localisation : Mur A1
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Papier peint
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P009
Pièce et étage : Chambre 3 R+2
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de ciment projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux beige en vrac non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)
néant

Identification : P010
Pièce et étage : Chambre 3 R+2
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)
Descriptif Laboratoire : Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage rose en faible quantité non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P011

Pièce et étage : Chambre 2 R+2

Localisation : Mur B1

Parties d'ouvrages ou de composants : Murs et cloisons maçonnés (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac non séparable + papier en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



# ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
Tel : 03 20 86 20 72  
Fax : 03 20 87 99 78  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5971



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-34171 EN DATE DU 05/01/2021 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE (CIDMH) 9, rue Courtaïn 77700 MAGNY LE HONGRE	Réf. Commande ITGA : IT0220-34171 Réf. Commande Client : 20LAP0201--01
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 28/12/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:
    - (1)- Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
    - (2)- Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 20LAP0201--01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				Réf échantillon ITGA : IT022012-27255
Réf échantillon client : 20LAP0201P001 // Cuisine Sol Revêtement souple				Description ITGA : Peinture en faible quantité / Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris
* Peinture en faible quantité non séparable + revêtement souple beige	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201--01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				Réf échantillon ITGA : IT022012-27256
Réf échantillon client : 20LAP0201P002 // Cuisine Mur D				Description ITGA : Peinture en vrac / Toile fibreuse blanche en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + toile fibreuse blanche en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201--01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				Réf échantillon ITGA : IT022012-27257
Réf échantillon client : 20LAP0201P003 // Cuisine Mur C				Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac / Matériau beige en vrac
* Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau beige en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 1/3

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-34171 EN DATE DU 05/01/2021**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiant
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27258				
Réf échantillon client : 20LAP0201P004 / / Cuisine Mur B1				
Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau beige en vrac				
Peintures multiples en vrac non séparable + matériau beige en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27259				
Réf échantillon client : 20LAP0201P005 / / Cuisine Plafond				
Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac				
Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27260				
Réf échantillon client : 20LAP0201P006 / / Cuisine Sous évier				
Description ITGA : Matériau bitumineux noir				
Matériau bitumineux noir	META (2)	2	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27261				
Réf échantillon client : 20LAP0201P007 / / Chambre 1 Plafond				
Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac				
Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27262				
Réf échantillon client : 20LAP0201P008 / / Chambre 3 Mur A1				
Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux beige en vrac / Papier peint				
Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux beige en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Papier peint	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27263				
Réf échantillon client : 20LAP0201P009 / / Chambre 3 Mur C				
Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau plâtreux beige en vrac				
Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux beige en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27264				
Réf échantillon client : 20LAP0201P010 / / Chambre 3 Sol				
Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage rose en faible quantité				
Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage rose en faible quantité non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 20LAP0201-01 - 12 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				
Réf échantillon ITGA : IT022012-27265				
Réf échantillon client : 20LAP0201P011 / / Chambre 2 Mur B1				
Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Papier en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac				
Peintures multiples en vrac non séparable + papier en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	04/01/2021	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-34171 EN DATE DU 05/01/2021  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiant
-------------------	--	---------------------------	-------------------	-----------------------------

Validé par : Jérémie HENNO - Chef d'Equipe



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA164-01 rev 11

Page 3/3

## ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible

# ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



**CERTIFICAT**  
N° DTI / 2002-010

Certifié par la présente que :

**Abessamad RHENZOUR**

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	19/06/2020	18/06/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1, à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	19/06/2020	18/06/2027
CREP	Constats de risque d'exposition au plomb	21/11/2017	20/11/2022
DPE - individuels	Diagnostic de performance énergétique individuel	04/12/2017	03/12/2022
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	04/12/2017	03/12/2022
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	04/12/2017	03/12/2022
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	22/11/2017	21/11/2022

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 2 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 de classement des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz, et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4.0005  
FORTE DISPONIBILITEUR  
www.cofrac.fr

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**



Ce certificat a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'immatriculation des certifiés disponibles sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : [www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr).  
SOCOTEC Certification France - 13, cours Vainy 92877 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 695 894 339 - www.socotec-certification-international.fr

# ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Intermédiaire  
**MARSH SAS**  
Département Construction  
Tour Ariane  
5, Place des Pyramides  
La Défense 9  
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00  
☎ 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

#### Votre contrat

Construction : Responsabilité  
civile professionnelle et  
exploitation

#### Vos références

Contrat : **37503519275087**  
A effet du **01/01/2001**  
Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 Route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME

## ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC  
21 Route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME  
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garanti, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à Nanterre le 23 décembre 2020  
POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE  
Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Sièges sociaux : 133, Terrasse de l'Arche 92277 Nanterre Cedex. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Sièges sociaux : 133, Terrasse de l'Arche 92277 Nanterre Cedex. Bureaux - SA au capital de 14 627 854,00 € - 972 075 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 8431 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

## ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS



## PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 20LAP0201 - LOGT 1 12  
SQUARE BEAUREGARD 77140  
NEMOURS

Zone :R+2

Plan

Auteur :RHENZOUR Abdessamad

N° de planche :1/1

### Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

### Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- Prélèvement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- Autre type de prélèvement amianté
- Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés

Le présent schéma de repérage est indissociable du rapport qui l'accompagne. Les deux forment un tout nécessaire à la compréhension des résultats du repérage